Annexe 2

Démarches en direction de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) pour l'obtention des Déclarations annuelles des données sociales (DADS)

Dans la perspective de pouvoir identifier combien de salariés de l'entreprise CMMP ont été exposés à l'amiante –, le GISCOP93 a tenté d'accéder aux DADS, conservées et archivées par la CNAV.

Ces données sociales, transmises annuellement par l'employeur à la CNAV, précisent le nombre de salariés de l'année en cours, leur adresse, leur âge, leur nationalité.

Chronologie des démarches

[Voir lettres et échanges mail pages suivantes]

- 1. À la demande du GISCOP93 et dans la perspective de l'étude de faisabilité sur les moyens d'identifier et de retrouver les personnes exposées, l'ARS a formulé une demande à la CNAV en février 2012 portant sur les DADS des entreprises situées dans l'environnement du CMMP. Des échanges ont eu lieu avec Thomas di Lioro, qui n'ont pu aboutir dans le temps imparti pour l'étude de faisabilité. Il était question d'une convention à signer de façon tripartite, CNAV/ARS/GISCOP93 et d'une autorisation CNIL à obtenir.
- 2. En janvier 2017, le GISCOP93 prenait l'initiative de recontacter par courrier la CNAV en s'adressant à Mme Sylvia Noll, directrice de la CNAV Ile-de-France, pour une demande plus précise portant uniquement sur les salariés du CMMP. Une relance par mail lui est adressée en février 2017. Deux démarches restées à ce jour sans réponse.



Délégation Territoriale de Seine-Saint-Denis

Bobigny, le 2 2 FEV. 2012

Affaire suivie par : Melle COLLE Courriel : delphine.colle@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 71 18 Télécopie : 01 41 60 71 59

Réf : EE 12-0014 SP LD GISCOP-CNAV

Objet : consultation données.

Monsieur Thomas Di Lorio,
CNAV

Direction de la retraite et du contentieux d'île de
France
110-112, avenue de Flandre
75019 PARIS

Monsieur,

Le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle en Seine-Saint-Denis (GISCOP93), à l'Université Paris 13, s'est vu confier par l'ARS Ile-de-France, à la demande de plusieurs associations de riverains et victimes d'un ancien site de broyage d'amiante -le Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP) - et de la municipalité d'Aulnay-sous-Bois, la responsabilité de la conduite d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un suivi médical post-exposition environnementale à l'amiante.

Cette étude constitue une étape préparatoire indispensable à la mise en place éventuelle d'un dispositif de santé publique autour d'une ancienne source industrielle d'expositions professionnelles, paraprofessionnelles et environnementales à l'amiante dont la dangerosité passée a déjà été établie.

Un des objectifs de ce travail est de déterminer les moyens d'une recherche active des personnes ayant résidé, travaillé, ou été scolarisées à proximité de ce site du temps de son activité, afin de leur proposer un suivi médical adapté et, le cas échéant, de les accompagner dans leur processus de réparation.

En effet, notamment les personnes ayant travaillé sur une partie des communes limitrophes du lieu d'implantation du CMMP (Aulnay sous Bois), ont pu être exposées à l'amiante émanant de cette usine par la voie environnementale.

Ainsi, l'ARS lle de France et le GISCOP93 ont d'ores et déjà sollicité le Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis ainsi que la DRIEE lle-de-France dans le but d'obtenir la liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ayant été actives entre 1938 et 1975 sur les communes d'Aulnay sous Bois et de Sevran. D'autres pistes sont également explorées, qui pourraient permettre d'identifier les autres catégories d'entreprises et d'employeurs concernés, et d'obtenir les informations suivantes : dénomination ou raison sociale, adresse complète, secteur d'activité, date de première et de dernière activité et, le cas échéant, la date de radiation de l'entreprise.

Dans l'hypothèse où le GISCOP93 serait en mesure de fournir à vos services une telle liste, et toujours dans une optique d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de santé publique, je souhaiterais savoir :

- si les bases de données de vos services permettraient une interrogation par entreprise, afin d'établir les listes des personnes ayant été employées par celles qui seraient recensées (période 1938-1975),
- la nature des éventuelles contraintes légales d'obtention de ces données,
- les motivations d'un éventuel refus.

Dans ce contexte, je vous saurai gré de bien vouloir répondre au GISCOP, et plus précisément Mme COUNIL (directrice ; <u>Emilie.Counil@ehesp.fr</u>) et Monsieur Lysaniuk (<u>Benjamin.Lysaniuk@univ-paris1.fr</u>) sur ces différents points.

Vous remerciant par avance des suites favorables que vous ne manquerez pas de réserver à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Délégué territorial

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France Le délégué territorial de Seine Saint-Denis

Bernard KIRSCHEN

----- Message transféré -----De : <thomas.di-jorio@cnav.fr>

Date : 6 juillet 2012 à 10:25

Objet : RE étude CMMP GISCOP93

À: Benjamin Lysaniuk < Benjamin.Lysaniuk@univ-paris1.fr >

Cc: ecmater@yahoo.fr, blaise.lebreton@cnav.fr

Monsieur Lysaniuk,

Je reviens vers vous concernant l'étude que vous menez dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de santé publique ayant pour but le suivi médical post-exposition environnementale à l'amiante pour une partie de l'IDF.

Comme je vous le laissais entendre lors de notre entretien, bien qu'il s'agisse de l'Ile-de-France les interlocuteurs concernés au sein de la CNAV appartiennent à plusieurs directions nationales.

le chargé d'études missionné pour ce dossier auprès du Département juridique et coordination contentieux de Direction juridique et de la réglementation nationale est :

M. Blaise LEBRETON

Tél: 01.55.45.77.39 Fax: 01.55.45.87.09

Courriel: blaise.lebreton@cnav.fr

Concernant la question de la faisabilité d'un échange de données relatives aux personnes ayant travaillé en périphérie du site d'Aulnay-sous-bois entre 1938 et 1975, je peux vous préciser dès à présent que la CNAV ne s'oppose pas à cette collaboration mais qu'il sera nécessaire d'élaborer :

- une convention CNAV ARS GISCOP93 formalisant notre consentement à la transmission des données.
- une déclaration auprès de la CNIL afin de déterminer précisément quelles sont les données à caractère personnel qui feront l'objet de cet échange.

S'agissant des données concernées, les résultats dépendront des informations que vous pourrez communiquer à la CNAV, identités des entreprises notamment, sachant que l'ancienneté de la période risque d'en limiter la pertinence.

Restant à votre disposition,

Cordialement.

(Embedded image moved to file: pic28745.jpg)



Benjamin LYSANIUK Chargé de Recherche au CNRS Directeur du GISCOP93

Université Paris13 - UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine 74 rue Marcel Cachin 93017 BOBIGNY Tel: 01 48 38 88 86

Site: www.univ-paris13.fr/giscop

Bobigny le 05 janvier 2017

A l'attention de Mme Sylvia Noll – Directrice retraite et action sociale Ile-de-France

Objet: Demande de DADS

Madame,

Sur les conseils de Marie-France Laroque, je me permets de vous solliciter. Directeur d'une équipe de recherche, le Giscop93 (*Groupement d'Intérêt sur les Cancers d'Origine Professionnelle en Seine-Saint-Denis*), je suis en charge d'un projet de recherche financé par la Région Ile-de-France (projet PICRI - *Partenariats institutionscitoyens pour la recherche et l'innovation*) visant à mettre en lumière les impacts sanitaires d'une ancienne usine de broyage de minerais située sur la commune d'Aulnay-sous-Bois (93). Dans ce cadre et pour votre information, deux rapports de recherche ont déjà été publiés, l'un sous la responsabilité de l'Institut de veille sanitaire¹, l'autre sous celle de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France².

Si nous sommes aujourd'hui en mesure d'apprécier l'emprise spatiale de la pollution environnementale et de cerner ainsi les effectifs de personnes potentiellement contaminées, il nous est impossible en l'état d'apprécier les effectifs concernés par les expositions professionnelles à ces poussières pathogènes, c'est-à-dire les anciens salariés de cette entreprise. Dans cette perspective et parce que nous savons combien les archives de la CNAV sont d'une grande richesse³, nous aurions souhaité connaître les possibilités d'accès aux DADS de cette entreprise : le Comptoir des Minéraux et des Matières Premières (voir encadré ci-dessous).

Notre objectif n'est pas d'exploiter des données nominatives, mais bien d'obtenir une estimation des effectifs salariés, de leur âge, de leur stabilité ou non dans l'emploi, éventuellement de leur origine et de leur lieu de résidence, depuis les premières DADS jusqu'à la fermeture de ce site en 1991.

Pourriez-vous nous indiquer les modalités d'accès à ces données ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations respectueuses.

Comptoir des Minéraux et des Matières Premières

Site d'Aulnay-sous-Bois:

107 route de Mitry – 93600 Aulnay-sous-Bois.

Période d'activité du site : 1938 – 1991 Numéro SIREN de l'entreprise : 582 013 264 Benjamin LYSANIUK Directeur du Giscop93

¹ COUNIL E., DANIAU C., ISNARD H. 2007. Etude de santé publique autour d'une ancienne usine de broyage d'amiante : le Comptoir des minéraux et des matières premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) – Pollution environnementale entre 1938 et 1975 : impacts sanitaires et recommandations. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire, 254p. (Disponible ici : http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2007/amiante_aulnay/index.html)

³ Voir notamment le travail historique mené par Anne-Sophie Bruno à partir des DADS : Anne-Sophie Bruno, *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, collection « En temps & lieux », Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, 288p.



² COUNIL E., LYSANIUK B., MARCHAND A. 2012. Faisabilité de la mise en place d'un dispositif de santé publique autour d'un ancien site industriel de broyage d'amiante : le Comptoir des minéraux et des matières premières d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Bobigny : Giscop93, Université Paris 13, UFR SMBH, 152p. (Disponible ici : http://www.ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/2 Votre Sante/5 Environnement/Amiante/RAPPORT A9R7D5C.pdf)

De: Anne MARCHAND anne.chand@wanadoo.fr

Objet: Demande Giscop 93/DADS
Date: 22 février 2017 13:57
À: sylvia.noll@cnav.fr

CCi: Marie-France Laroque chlaroque@gmail.com



Madame Noll,

Vous avez reçu courant janvier un courrier du directeur de mon équipe de recherche, Benjamin Lysaniuk, concernant les modalités d'accès aux DADS d'une entreprise ayant exercé en Seine-Saint-Denis (voir en PJ).

Depuis cet envoi, je me suis rendue compte en relisant nos travaux antérieurs qu'une démarche en direction de la Cnav avait déjà eu lieu, à l'époque où l'ARS était commanditaire du rapport accessible à cette adresse (voir en page 72) : www.ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/2_Votre_Sante/5_Environnement/Amiante/RAPPORT_A9R7D5C.pdf

Je n'avais moi-même pas suivi l'affaire, mais je viens d'accéder à un échange entre Benjamin Lysaniuk, qui n'était pas encore directeur du Giscop93, et Thomas Di Ioro, de la direction juridique à de la Cnav à propos de possibilités d'accès aux DADS des entreprises proches du CMMP. Je vous le transmets également en pièce jointe pour information. Les délais accordés à cette recherche avec l'ARS n'avaient toutefois pas permis d'explorer plus avant cette possibilité

Je tenais à porter à votre connaisance ces éléments, en soutien de notre démarche. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitiez obtenir des informations complémentaires. Dans l'attente de votre réponse,

Bien cordialement Anne Marchand (Giscop93)

[La pièce jointe lettre_Noll_CNAV-final.pdf a été supprimée manuellement]

[La pièce jointe Fwd RE étude CMMP GISCOP93.pdf a été supprimée manuellement]